

immédiatement en Angleterre pour solliciter la permission d'aller en France, afin de s'y faire sacrer après avoir reçu ses bulles du Saint-Siège.

La demande de l'abbé Briand rencontra certaines difficultés suscitées par un moine apostat du Canada, qui s'était rendu en Angleterre, ainsi que par la position embarrassante dans laquelle les lois pénales contre les catholiques plaçaient les ministres. Mais indirectement, le gouvernement fit savoir à l'abbé Briand que s'il se faisait sacrer, on n'en dirait rien, et que l'on fermerait les yeux sur ses démarches. Ainsi renseigné sur la meilleure voie à suivre, l'abbé Briand se rendit en France. (1)

Les principaux événements civils et politiques qui se passèrent pendant la vacance du siège épiscopal de Québec, furent : 1° la formation d'un conseil de sept officiers, en 1760 ; 2° le traité de Paris, la substitution des lois anglaises aux lois françaises, l'imposition du serment du *test*, la formation d'un conseil de douze membres, en 1763 ; 3° l'insurrection de Ponthiac, à la tête des sauvages de l'Ouest, contre l'Angleterre, en 1765 ; 4° le rappel du gouverneur Murray, parce qu'il n'avait pas exigé le serment du *test*, ni la remise des armes, en 1766. (*A suivre*)

(+) — (+) — (+) — (+) — (+) — (+) — (+) — (+)

SAINTÉ ENCRATIDA, VIERGE ET MARTYRE

(Suite)

XXII

UN AMI DANS L'ÉPREUVE

Elle était restée vide cette salle luxueuse et étincelante, où le général Eudonte était tombé sous le poids de ses émotions. Un homme pourtant était demeuré auprès de lui : c'était le tribun Maurice.

« Courage, fit-il, en essayant de ranimer Eudonte. Les chrétiens enseignent que l'homme ne doit pas être battu par les maux terrestres, mais les recevoir comme une faveur qui nous détache d'une vie passagère. Je les crois sages en cela comme en beaucoup d'autres choses.

— Camarade, lui dit Eudonte en se relevant, comment supporter l'ignominie qu'a jeté sur notre nom cette imprudente enfant ?

(1) L'Angleterre exigeait pour reconnaître l'évêque de Québec : 1° qu'il ne dépendrait d'aucune puissance étrangère, et n'aurait aucun rapport ni avec Rome ni avec la France ; 2° qu'une fois ses bulles reçues, il serait censé tirer son autorité de son siège.